"Chaque arbre se développe à partir de ses propres racines"



DECISION N°0006/RAS/PDT du 20 AOUT 2024.

Portant ouverture des inscriptions pour le compte de l'année 6261 au sein de l'association RETOUR AUX SOURCES;

Vu la Constitution de la République du Cameroun;

Vu la loi n°90/053 du 19 Décembre 1990 relative à la liberté d'association ;

Vu l'Arrêté N°00000317/RDA/J06/SAAJP/BAPP du 1er Septembre 2021;

Vu les Statuts de l'association RETOUR AUX SOURCES;

Le Président de l'association RETOUR AUX SOURCES;

DECIDE:

<u>ARTICLE 1</u>: Sont ouvertes au sein de l'association Retour Aux Sources, à compter de la signature de la présente décision pour le compte de la nouvelle année 6261, les inscriptions des personnes désireuses de faire partie de ladite association.

ARTICLE 2: Les modalités de dépôt des dossiers seront précisées dans un communiqué ultérieur.

ARTICLE 3: Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur toutes les plateformes de l'association et partout où besoin sera.





Phone

Facebook

+237 679971708 - 691020819 - 672710608



Retour aux sources



Mail

retouauxsources237@gmail.com



Entrée Simbock - Chefferie bloc 5